



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DCL/BERG/2026/72 du 27 FEV. 2026
fixant les listes de candidats de chaque commune du département du Var pour le
premier tour de scrutin pour les élections municipales et communautaires
Scrutin des 15 et 22 mars 2026

Le Préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment ses articles L51 et R28 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 mai 2025 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2026/5 du 15 janvier 2026 fixant le nombre de sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à pourvoir pour les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires dans le département du Var, scrutin des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture du Var et dans les sous-préfectures de Brignoles et de Draguignan, en vue du 1^{er} tour de scrutin ;

Vu le résultat du tirage au sort effectué le vendredi 27 février 2026 à la préfecture du Var et dans les sous-préfectures de Brignoles et de Draguignan en vue de l'attribution à chaque liste de candidats dans chaque commune du numéro d'ordre du panneau sur les emplacements réservés à l'affichage électoral ;

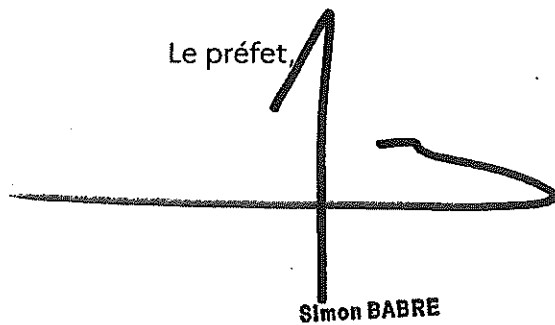
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les listes de candidats, enregistrées à la préfecture du Var et dans les sous-préfectures de Brignoles et de Draguignan **pour le 1er tour de scrutin** des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, sont fixées, pour chaque commune, selon les annexes jointes au présent arrêté, établies par arrondissement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Var, les sous-préfètes de Brignoles et de Draguignan ainsi que les maires des communes du département du Var, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et affiché dans toutes les communes du département.

Le préfet,



Simon BABRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Var – Bd du 112^{ème} régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

83 - Var / Toulon (832)

83153 - Saint-Mandrier-sur-Mer

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 UNION POUR SAINT-MANDRIER DE MAREGAU A CEPET

Candidat au conseil communautaire

1 M. VINCENT Gilles

OUI

2 Mme ESPOSITO Annie

OUI

3 M. MARIN Michel

4 Mme DEMIERRE Colette

5 M. VINCENT Romain

OUI

6 Mme VIENOT Véronique

7 M. QUENET Xavier

8 Mme DEFAUX Catherine

9 M. DEDONS Fabrice

10 Mme PICHARD Laure

11 M. CAILLEAUX Rémi

12 Mme ARGENTO Katia

13 M. LEVESQUE Laurent

14 Mme MATHIVET Séverine

15 M. FONTANA Alain

16 Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie

17 M. ESPOSITO Jacques

18 Mme ROCHE Mathilde

- 19 M. SAUVAT Sébastien
- 20 Mme LABROUSSE- KYPRAIOS Sylvie
- 21 M. ROUSSEL Nicolas
- 22 Mme BON GONELLA Géraldine
- 23 M. DANGLA Gérard
- 24 Mme ZUCCA Sophie
- 25 M. DONON Philippe
- 26 Mme FLOCH Corinne
- 27 M. POLIZZI Jean-Christophe
- 28 Mme TAYLOR Tatiana
- 29 M. LIGORET Yves
- 30 Mme MONTAGNE Françoise
- 31 M. TOULOUSE Christian

2 LA VAGUE MANDRÉENNE

Candidat au conseil communautaire

1 M. CALMET Pierre

OUI

2 Mme MORLAIS Sylvie

OUI

3 M. DEZERAUD Philippe

OUI

4 Mme FERRÉOL Hélène

5 M. CAMPS Philippe

6 Mme SCHNEIDER Ines (nationalité: Allemande)

7 M. GUIDA Pierre

8 Mme CARVAT Alisson

9 M. COIFFIER Bruno

10 Mme GUIDA Monique

11 M. BARNIER Daniel

12 Mme KEILANY Coelia

13 M. CHAMARD Guy

14 Mme LÉVY Séveryn

15 M. JUBÉ Pascal

16 Mme LONPREZ Marjorie

17 M. CLAVE Denis

18 Mme COIFFIER Odile

19 M. PAUL Vincent

20 Mme FOSCOLO Suzanne

21 M. CASTELLESI Alain

22 Mme TIGOULET Véronique

23 M. BOURGAIN Guillaume

24 Mme CHEVILLARD Marie-Christine

25 M. FOURRIER Frédéric

26 Mme MONTAGNY Geneviève

27 M. RINALDI Gérard

28 Mme BROCHIER Marie-Florence

29 M. HUGOT Philippe